

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 30 JUIN 2011

Présents : MM. BERNOS, MINJUZAN, SEBAT, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, URRUSTOY, Mme ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, SARASOLA, VALIANI, Mme FABRE, LAMPLE, SOUMET, LEPRETRE, CARSUZAA, GOUINEAU, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, Mme QUEHEILLE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme SALTHUN-LASSALLE, GINIEIS, MAILLET, Mme REGUEIRO, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, Mme MIRANDE, Mme SEGAUD.

<u>Pouvoirs</u> :	Anne-Marie BARRERE	à	André BERNOS
	Jean-Claude ELICHIRY	à	Gérard URRUSTOY
	Jean BEDECARRAX	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Marie ECHEPARE	à	Henri GIMENEZ
	Jean-Pierre DOMECCQ	à	Bernard UTHURRY
	Philippe GARROTE	à	Marie-Lyse GASTON
	Anne BARBET	à	Patrick MAILLET
	Dolores CABELLO	à	Jean-Michel BRUGIDOU

<u>Suppléants</u> :	René PETUYA	suppléant de	France JAUBERT-BATAILLE
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
	Georgette SALHI	suppléante de	Véronique PEBEYRE

Excusés : Jean CASABONNE, Gérard FRECHOU, Jean-Michel BELLOT, Louis REY, Michel LAURONCE, Yves TOURAINE, Eliane YTHIER, Robert BAREILLE, Nicolas MALEIG, Fabien REICHERT, Gilles BITAILLOU, Jean-Pierre TERUEL.

RAPPORT N°11

TRANSFORMATION DE POSTES

M. GAILLAT expose :

I – Abattoir du Haut Béarn

Par délibération du 28 avril dernier, le Conseil Communautaire procédait à la requalification du poste du directeur de l'abattoir du Haut Béarn par le biais d'un contrat à durée indéterminée de droit public.

Il convient aujourd'hui de préciser les conditions administratives et financières de ce contrat.

Il vous est donc proposé d'établir le CDI sur la base de l'échelon 9 du grade d'attaché principal territorial avec un régime indemnitaire correspondant au niveau 5 du référentiel de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais.

Il est indiqué que les crédits correspondants sont prévus au budget primitif 2011 de l'abattoir du Haut Béarn.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport
- **CONFIRME** les conditions administratives et financières du contrat à durée indéterminée
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer un contrat à durée indéterminée

II – Médiathèque

Dans le cadre de l'organisation de la nouvelle médiathèque, le poste de directeur adjoint avait été pourvu en août 2009 par un agent fonctionnaire du ministère de l'Education Nationale titulaire du grade de conservateur des bibliothèques de 2^{ème} classe par le biais d'un détachement sur un poste de bibliothécaire. En effet, à ce moment-là, la création de poste de conservateur territorial était limitée.

Aujourd'hui, cette limitation ayant été abrogée et l'agent concerné ayant fait part de sa volonté de bénéficier d'une intégration directe dans la fonction publique territoriale, il vous est proposé de transformer le poste de bibliothécaire en un poste de conservateur des bibliothèques de 2^{ème} classe, ce qui permettra par ailleurs d'amoinrir la dépense relative aux cotisations de retraite.

Les crédits correspondants sont prévus au Budget Primitif 2011 de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport
- **SUPPRIME** un poste de bibliothécaire ;
- **CREE** un poste de conservateur des bibliothèques de 2^{ème} classe.

III – Plateforme de communication

Lors de la création de la plateforme de communication en mai 2009, la Communauté de Communes du Piémont Oloronais a recruté par voie de mutation, une infographiste titulaire du grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe.

Aujourd'hui, il s'avère que les missions exercées dans le cadre de son activité d'infographiste, relèvent davantage de la filière technique. Il vous est donc proposé de la nommer adjoint technique de 2^{ème} classe, ce qui lui permettra ensuite de progresser dans la filière technique.

Par ailleurs, il est à noter que ce changement de filière qui a reçu un avis favorable de la commission administrative paritaire compétente, n'a aucune répercussion financière.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport
- **SUPPRIME** un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe
- **CREE** un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

IV – Médiathèque – Ordures Ménagères – Urbanisme

Dans le cadre des procédures de promotions internes ayant reçu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire, il est proposé de procéder à la transformation des postes correspondants :

<u>Postes à supprimer :</u>	<u>Postes à créer :</u>	<u>Prise d'effet :</u>
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	- 1 poste de rédacteur	01/09/2011
- 2 postes d'adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	- 2 postes d'agent de maîtrise	01/09/2011
- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2 ^{ème} classe	- 1 poste d'assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2 ^{ème} classe	01/09/2011

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2011.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport ;
- **PROCEDE** aux modifications décrites ci-dessus ;

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 30 juin 2011

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT